

SONDAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE CREATION de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR)

La Commune de Condrieu, déjà engagée dans la réduction des consommations énergétiques, dans la re-végétalisation de la Ville (parc de la chapelle du Comité Commun, cours d'école et parvis de la Mairie...) ou encore dans l'écriture de la nouvelle charte du PNR du Pilat, veut offrir la possibilité d'**accroître la production d'énergies renouvelables (ENR)**.

Ainsi, la Commune participe à la démarche de mise en place de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR).

Les ZAENR auront pour utilité pour les porteurs de projets de bénéficier d'avantages financiers et de **facilités administratives, simplifiant et accélérant les procédures** pour tous les projets de **production d'énergie renouvelable**.

Il est important de souligner que les **ZAENR ne représentent pas un assouplissement des règles d'urbanisme** du fait qu'elles doivent **respecter la réglementation en vigueur**.

Afin d'**informer et impliquer les citoyens, les entreprises, les propriétaires fonciers** dans cette démarche, il vous est possible entre le **21 février et le 21 mars 2024**, d'apporter votre avis aux zonages envisagés en écrivant à l'adresse : mairie@condrieu.fr ou en déposant sur papier libre vos **observations en Mairie, aux horaires d'ouverture**.

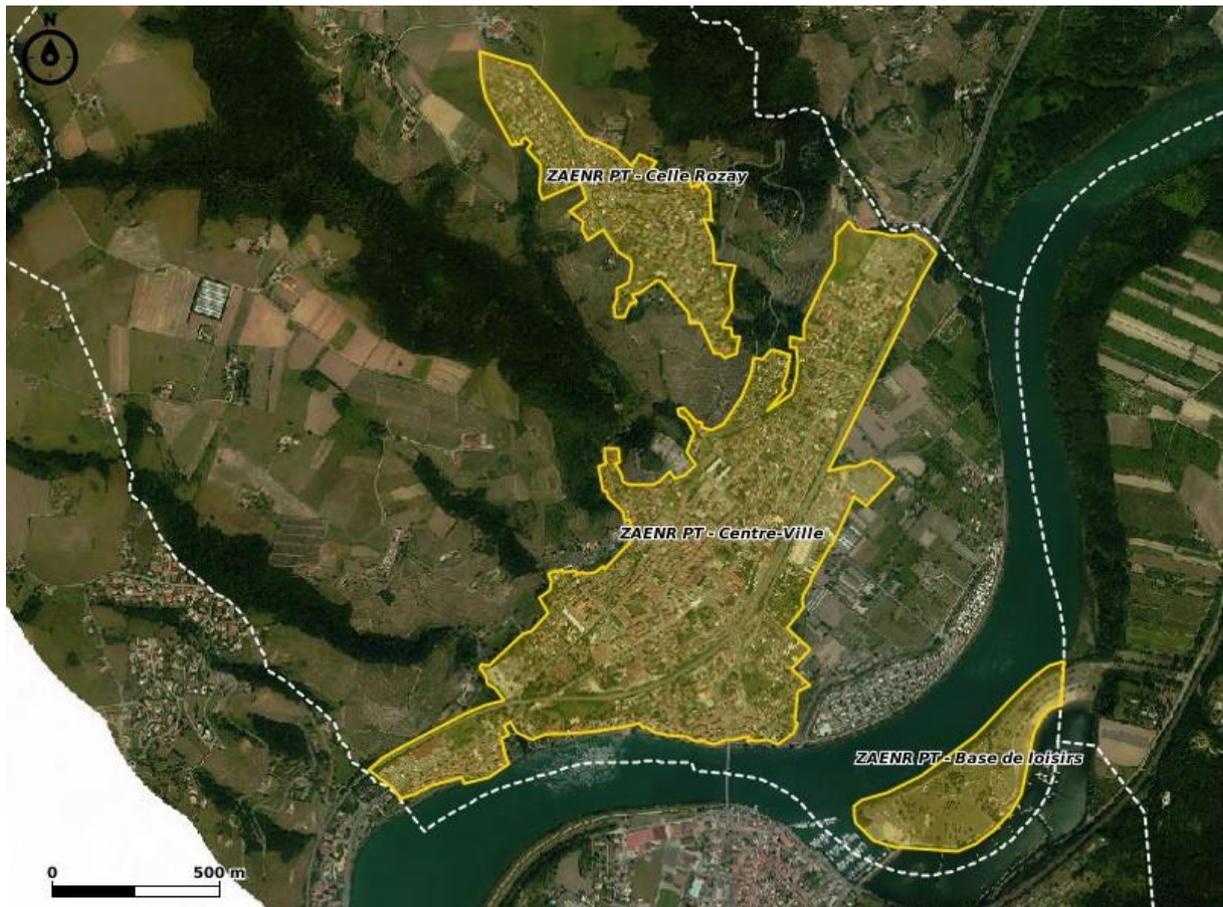
A toutes fins utiles, pour connaître le **potentiel solaire de votre habitation**, vous pouvez également vous connecter sur le cadastre solaire proposé par l'Agglomération. <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/actualites/actualite/cadastre-solaire-de-lagglo>

Pour le territoire de la Commune, serait retenue la création de trois types de zonage :

- Photovoltaïque sur toiture
- Photovoltaïque en ombrières
- Hydroélectricité

1/ Photovoltaïque sur toiture

Trois zones sont envisagées :



2/ Photovoltaïque en Ombrières

Pour mémoire, les ombrières correspondent à des installations du type suivant :



Les zones suivantes sont mises en réflexion à ce propos :



3/ Hydroélectricité

Il est proposé de retenir le Rhône (sur la partie du territoire de Condrieu) comme zone d'accélération en hydroélectricité.

